Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle

Le canton de Vaud consacrera 682'500 francs à l'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle durant la saison 2010/2011 au travers d'aides ponctuelles et de trois subventions de durée déterminée.

37 projets de création théâtrale indépendante et professionnelle, remplissant les critères, ont été examinés pour la saison 2010/2011. Dans sa séance du 17 mars 2010, le Conseil d'Etat a confirmé les choix de la Commission vaudoise du théâtre portant sur 8 créations. Ces soutiens, pour des montants compris entre 40'000 et 80'000 francs, permettront aux compagnies retenues de réaliser leurs créations dans de bonnes conditions.

Le choix s'est porté autant sur de jeunes talents qui ont émergé ces dernières années que sur des metteurs en scène ayant une longue expérience des réalisations marquantes à leur actif. La sélection illustre l'extraordinaire diversité des projets, tant dans leurs démarches respectives que dans le choix des textes. Les projets suivants ont été retenus :

* Compagnie François Marin pour Un dimanche indécis dans la vie d'Anna de Jacques Lassalle, mise en scène de François Marin ;

* Compagnie Numéro 23 Prod pour 1973, conçu et mis en scène par Massimo Furlan ;

* Compagnie Voeffray-Vouilloz pour S'opposer à l'orage de Christophe Pellet, mise en scène de Joseph E. Voeffray ;

* Compagnie Les ArTpenteurs pour Les Aventures de Pinocchio d'après Carlo Collodi, mise en scène de Frédéric Ozier et Thierry Crozat ;

* L'Ôdieuse compagnie pour Molly à vélo de Geneviève Damas, miser en scène de Yann Mercanton ;

* Compagnie L'Organon pour Jeanmaire - Une pièce suisse d'Urs Widmer, mise en scène de Simone Audemars ;

* Compagnie Théâtre en Flammes pour Le charme obscur d'un continent de Händl Klaus, mise en scène de Denis Mailleffer ;

* Compagnie De Nuit comme de Jour pour monter La ville de Martin Crimp, mise en scène de Guillaume Béguin.

En outre, le Conseil d'Etat a approuvé le choix du nouveau bénéficiaire d'une des trois subventions de durée déterminée, d'un montant 80'000 francs. Pour les années 2010 à 2012, cette subvention a été octroyée au « Collectif Division », jeune compagnie dirigée par Julien Mages. Par ce choix, la Commission a voulu saluer le travail de cet auteur et metteur en scène engagé depuis quelques années dans une démarche d'écriture rigoureuse et audacieuse autour de l'univers de la tragédie. Elle est persuadée qu'il pourra en tirer profit pour développer son travail original d'écriture et renforcer sa structure de production et de diffusion. Le Conseil d'Etat a également renouvelé les subventions de durée déterminée en faveur de la « Compagnie Un Air de Rien », troisième tranche, et pour la Compagnie « Nonante-trois », deuxième tranche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2010

DFJC, Brigitte Waridel, présidente de la Commission vaudoise du théâtre, cheffe du Service des affaires culturelles, 021 316 07 40 Nicolas Gyger, adjoint, Service des affaires culturelles, 021 316 07 44